

Les chartes forestières de territoire

« une charte de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement territorial »

(circulaire DERF du 15 février 2001)



Une charte forestière de territoire, qu'est ce que c'est ?

Un engagement ou contrat volontaire entre plusieurs partenaires visant :

- le respect de principes communs, la définition d'une ligne de conduite partagée (guide de bonne conduite, cadre de référence, ...)
- la réalisation d'actions communes selon une stratégie et des objectifs partagés (charte intercommunale, contrat de rivière,...)



Quelques grands principes

- Pas de modèle mais une démarche volontaire de mobilisation des acteurs locaux dans un cadre de cohérence. La circulaire instaurant les chartes forestière laisse une grande liberté aux porteurs du projet en ce qui concerne son élaboration.
- Aucune contrainte imposée, aucun droit instauré. Une charte n'a pas de valeur réglementaire. Aussi, pour pouvoir être mise en œuvre, son élaboration doit être concertée afin que le projet soit partagé par tous.
- Pas de règle pour délimiter le territoire, mais faire jouer les solidarités et les complémentarités. Le territoire peut être délimité en fonctions de critères de forestiers, géographiques ou administratifs.



La charte, un outil de gouvernance local

- Une démarche à l'initiative et sous la responsabilité des collectivités locales
- Une démarche de concertation et de planification décentralisée.
- Une démarche de conventionnement

Une charte forestière de territoire permet à une collectivité locale de prendre en main le développement de la forêt de son territoire.

Les chartes forestières de territoire



Les étapes de mise en oeuvre

Un diagnostic **partagé** faisant ressortir des **enjeux** sur le territoire

Une réflexion approfondie et une **concertation** locale sur la **définition d'objectifs et d'une stratégie** adaptée au territoire

L'élaboration d'un **plan d'action** partenarial avec des engagements concrétisés par des conventions

Le suivi de la **mise en œuvre** du plan d'action



Les thèmes abordés par les chartes

Une charte doit répondre à au moins 1 des 4 thèmes suivants :

- Garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales concernant la forêt (chasse, randonnée, protection des milieux naturels...)
- Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural
- Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers (bois, champignons...)
- Favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau d'un massif forestier

L'esprit d'une charte est d'avoir une approche multifonctionnelle et donc d'essayer de prendre en compte, dans la mesure du possible, l'ensemble des problématiques liées à la forêt du territoire.



Enjeux des chartes forestières de territoire

- Prendre en compte la forêt dans le développement des collectivités locales et en coordination avec d'autres échelles (département, région, pays...)
- Sortir d'une analyse de la forêt classique : approcher le territoire forestier dans sa diversité
- Développer des objectifs concertés et mobiliser tous les acteurs locaux sur un projet fédérateur
- Bâter et formuler un projet forestier sur le long terme